MHEMO
La Filière des maladies rares de l'hémostase

BOURSE CONGRÈS MHEMO

1/ BÉNÉFICIAIRES

- Internes (en médecine, en pharmacie, en biologie).
- Assistants Hospitalo-Universitaires (AHU), chefs de clinique (CCA).
- Assistants des hôpitaux (AH).
- Chercheurs en thèse de doctorat.
- Chercheurs en post-doctorat.
- Pharmaciens hospitaliers.

Les bénéficiaires doivent être âgés de moins de 40 ans.

2/ BUDGET ALLOUÉ

En début (ou fin) d'année civile, le bureau de la filière MHEMO définit le budget alloué pour cette mission.

- En fonction de la localisation et des frais d'inscriptions des différents congrès, le bureau décide du nombre de prises en charge pour les congrès :
 - France :
 - SFTH
 - SFH
 - Internationaux :
 - EAHAD
 - ECTH
 - ISTH
 - WFH
 - EHC
 - ASH
 - Autres congrès virtuels (en fonction des frais d'inscription).

La filière se réserve le droit de ne pas financer certains congrès selon les années.

3/ APPEL À CANDIDATURE

Chaque début d'année, les membres du groupe de travail Formation et Information des professionnels de santé sélectionnent les congrès qui seront financés et sous quelles conditions. La filière lance par la suite un appel à candidature via ses canaux de communication (newsletter, News Flash et réseaux-sociaux). Plusieurs rappels sont faits via ces mêmes canaux au cours de l'année.

4/ CONDITIONS DE CANDIDATURE

- Le candidat s'engage à réaliser un **retour du congrès sous forme de présentation lors d'une webconférence des « Midis de MHEMO »** organisée par la filière.

Conditions de la restitution :

- Les sessions rapportées devront être validées par l'encadrant du candidat ainsi que par les membres du groupe de travail MHEMO « Formation et information des professionnels de santé ».
- Les candidats ayant fait une présentation au congrès pourront en faire la restitution lors de la webconférence des Midis de MHEMO en accord avec le groupe de travail MHEMO « Formation et information des professionnels de santé ».
- La restitution ne devra pas excéder 20 minutes et 10 minutes supplémentaires seront prévues pour les échanges et questions.

Conditions d'encadrement :

- Le candidat devra être supervisé par un professionnel de santé exerçant dans un centre de la filière MHEMO ou dans une unité de recherche rattachée. Cet encadrant devra fournir une lettre de soutien et signer le formulaire de demande du candidat.
- Le candidat devra s'assurer que son encadrant sera en mesure de :
 - L'accompagner au congrès.
 - Assister aux mêmes sessions.
 - Relire sa présentation de retour de congrès.
 - Modérer la restitution en webconférence notamment en préparant quelques questions ou pistes de discussions pour le candidat et l'audience.
- Le senior qui encadre le candidat s'engage également à réaliser une brève présentation du congrès en début de webconférence. Cette présentation comprendra un rappel de la thématique et des hots topics du congrès, elle ne devra pas excéder 5 minutes et pourra être réalisée par l'un ou l'autre des encadrants ou en binôme.

Autres conditions :

- La bourse MHEMO n'est pas cumulable avec une autre bourse ni avec tout autre financement institutionnel ou industriel.
- Le candidat s'engage à participer à la communication autour des informations du congrès (interview, communication sur les réseaux-sociaux, enquête de satisfaction, etc.).

À noter : la priorité sera donnée aux candidats qui auront soumis un résumé au congrès sur le thème des maladies rares de l'hémostase avec leurs noms en premier, deuxième ou dernier rang.

5/ DOCUMENTS A FOURNIR

- Le **formulaire de demande** (en annexe de ce règlement) complété et signé par le candidat et son encadrant.
- Une **lettre de soutien** du membre de la filière exerçant dans la même structure que le candidat.
- Un **certificat de scolarité** ou tout autre document permettant de justifier du statut du candidat.
- Un **CV** à jour.
- Une pièce d'identité.
- Si un résumé a été soumis au congrès : **le résumé et l'avis de soumission du résumé** (l'avis d'acceptation sera à transmettre dès réception de celui-ci).

6/ GESTION DES DEMANDES

Formulaire de demande : le formulaire de demande est à adresser à l'adresse suivante : ghe.mhemo@chu-lyon.fr
Objet de l'e-mail : SOUTIEN MHEMO Congrès + nom du congrès + nom demandeur.
Modalités d'attribution : Les candidatures seront étudiées par les membres du groupe de travail MHEMO « Formation et information des professionnels de santé ». Ce groupe de travail est composé membres de la filière MHEMO.

7/ INDEMNISATION DES FRAIS

Pour les **congrès ayant lieu en France**, le candidat devra avancer les dépenses d'inscription, d'hébergement et de restauration. Le transport sera quant à lui réservé par la filière MHEMO.

En ce qui concerne les **congrès à l'étranger** (européens et internationaux), le candidat percevra l'intégralité du montant prévu dans la convention de bourse, selon le congrès et devra, par la suite, fournir les justificatifs de ses dépenses et rembourser le montant non utilisé dans le cadre du congrès.

À titre exceptionnel, pour certains congrès européens, notamment lorsque des contraintes de délais d'attribution, d'organisation ou de localisation ne permettent pas la mise à disposition anticipée de la bourse, le financement pourra être effectué selon les modalités applicables aux congrès organisés en France. Le candidat devra alors avancer les frais d'inscription, d'hébergement et de restauration, le transport restant pris en charge par la filière MHEMO via une réservation directe.

Détails des indemnisations :

- **Inscription au congrès** : 100 % du prix de l'inscription du congrès.
- **Transport :**
 - Train : tarif seconde classe.
 - Avion : tarif classe économique.
 - Véhicule personnel : remboursement sur le trajet le plus court et non le plus rapide (joindre une copie de la carte grise).

- **Hébergement et restauration :**
 - Pour les congrès ayant lieux en France :

 - **Nuitée** (petit déjeuner compris) :
 - Paris : 140 €
 - Grandes villes* : 120 €
 - Taux de base (autres villes) : 90 €

**Grandes villes : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes, Nice, Rennes, Strasbourg, Toulouse.*

- **Repas :** 20 € par repas (déjeuner et dîner).

Un hébergement par Airbnb ou autre plateforme est accepté de même que le remboursement de courses alimentaires.

 - Pour les congrès à l'étranger (Europe et international) :

Afin de percevoir une avance de frais, le candidat devra remplir une convention de bourse congrès avec le CHU de Lille pour le compte de MHEMO. Les montants de cette convention de bourse sont définis en fonction du lieu du congrès**.

Important : Le candidat s'engage à utiliser les montants versés exclusivement dans le cadre sa participation au congrès pour lequel il a été sélectionné.

- Si le montant engagé par le candidat est inférieur au montant de la convention de bouse, la différence devra être remboursée par le candidat au CHU de Lille.
- Si le montant engagé par le candidat est supérieur au montant de la convention de bourse, la différence sera remboursée au réel par CHU de Lille au candidat à condition que ce dernier fournisse les justificatifs, sous forme d'avenant.

*** Montants fixés par la convention de bourse :*

- *2 000 € reversés par le CHU de Lille au lauréat pour l'année 2027 pour un congrès européen.*
- *3 200 € reversés par le CHU de Lille au lauréat pour l'année 2027 pour la participation à un congrès extra-européen, tels que l'ISTH (International Society on Thrombosis and Haemostasis) et WFH (Wold Federation of Haemophilia).*
- *6 000 € reversés par le CHU de Lille au lauréat pour l'année 2027 pour la participation à un congrès extra-européen, tels que l'ASH (American society of Hemotology).*

En France ou à l'étranger, le candidat devra toujours fournir les justificatifs des frais engagés.

MHEMO
La Filière des maladies rares de l'hémostase

FORMULAIRE DE DEMANDE

NOM : **Prénom :**

Date de naissance : **Numéro de téléphone :**

Adresse email :

Service : **CHU :**

Ville du candidat au moment de la demande :

Nom et adresse mail du membre de la filière MHEMO qui soutient la candidature :

Intitulé du congrès : **Lieu :**

Fonction du candidat *(joindre une copie de la pièce justificative)* **:**
☐ **Interne** ☐ **AHU/Chef de clinique/Assistants des hôpitaux**
☐ **Chercheur en thèse/post-doctorat** ☐ **Pharmacien hospitalier**

Date de prise de fonction du candidat :

Avez-vous soumis un résumé au congrès ? ☐ **Oui** ☐ **Non**

Si un résumé a été soumis au congrès : joindre le résumé et l'avis de soumission du résumé
(l'avis d'acceptation sera à transmettre à réception de celui-ci)

Avez-vous déjà bénéficié d'un soutien de la filière ? ☐ **Oui** ☐ **Non**

Si oui, à quelle date et pour quel congrès ?

Formulaire à adresser à ghe.mhemo@chu-lyon.fr
Mettre en objet de l'e-mail : SOUTIEN MHEMO Congrès + nom du congrès + nom demandeur

Signature du candidat :

Signature du professionnel de santé soutenant et encadrant le candidat :
(une lettre de soutien doit accompagner la demande).